

Chemin :**Code des transports**

- ▶ PARTIE LEGISLATIVE
 - ▶ SIXIEME PARTIE : AVIATION CIVILE
 - ▶ LIVRE II : LA CIRCULATION AERIENNE
 - ▶ TITRE III : SANCTIONS ADMINISTRATIVES ET PENALES
 - ▶ Chapitre II : Dispositions pénales
 - ▶ Section 2 : Droit de circulation

Article L6232-2

Est puni de six mois d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait pour le pilote de survoler, par maladresse ou négligence, une zone du territoire français en violation d'une interdiction prononcée dans les conditions prévues par le premier alinéa de l'article L. 6211-4.

Est puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende le fait pour le pilote de :

- 1° S'engager ou de se maintenir au-dessus d'une zone mentionnée au premier alinéa ;
- 2° Ne pas se conformer aux prescriptions des articles L. 6211-4 et L. 6211-5.

Liens relatifs à cet article

Cite:

Code des transports - art. L6211-4 (V)

Cité par:

Arrêté du 20 mai 2014 - art. 3 (VD)
ARRÊTÉ du 30 octobre 2014 - art. 3, v. init.
ARRÊTÉ du 17 décembre 2014 - art. 3, v. init.
ARRÊTÉ du 30 avril 2015 - art. 4, v. init.
ARRÊTÉ du 24 juin 2015 - art. 3, v. init.
ARRÊTÉ du 24 juin 2015 - art. 3, v. init.
ARRÊTÉ du 24 juin 2015 - art. 3, v. init.
ARRÊTÉ du 24 juin 2015 - art. 3, v. init.
ARRÊTÉ du 6 juillet 2015 - art. 3, v. init.
ARRÊTÉ du 16 juillet 2015 - art. 3, v. init.
ARRÊTÉ du 7 septembre 2015 - art. 3, v. init.
ARRÊTÉ du 7 septembre 2015 - art. 3, v. init.
ARRÊTÉ du 7 septembre 2015 - art. 3, v. init.
ARRÊTÉ du 10 septembre 2015 - art. 3, v. init.
ARRÊTÉ du 5 novembre 2015 - art. 3, v. init.
ARRÊTÉ du 12 novembre 2015 - art. 3, v. init.
Arrêté du 30 novembre 2015 - art. 3, v. init.
Arrêté du 30 novembre 2015 - art. 3, v. init.
Arrêté du 30 novembre 2015 - art. 3, v. init.
Arrêté du 30 novembre 2015 - art. 3, v. init.
Arrêté du 4 février 2016 - art. 3, v. init.
Arrêté du 4 février 2016 - art. 3, v. init.
Arrêté du 4 février 2016 - art. 3, v. init.
Arrêté du 4 février 2016 - art. 3, v. init.
Arrêté du 17 février 2016 - art. 3, v. init.
Arrêté du 17 février 2016 - art. 3, v. init.
Arrêté du 17 février 2016 - art. 3, v. init.
Arrêté du 17 février 2016 - art. 3, v. init.
Arrêté du 17 février 2016 - art. 3, v. init.
Arrêté du 17 février 2016 - art. 3, v. init.
Code des transports - art. L6232-5 (V)

Codifié par:

Ordonnance n° 2010-1307 du 28 octobre 2010 - art. (V)